

Construction du bâtiment BAT- INNOV au CNRS-LCC

205 route de Narbonne - 31500 TOULOUSE

MAITRISE D'OUVRAGE :



DELEGATION OCCITANIE
OUEST
16 avenue Edouard Belin
31055 TOULOUSE CEDEX 4

MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE:



CTV ARCHITECTE
91 allée Charles de Fittes
31 300 Toulouse
contact@ctv.archi
Tel : 05 61 25 44 74

ARCHITECTE ASSOCIE



ALTER ARCHITECTURE
2 Place Paul Riché
31 200 Toulouse
contact@alter-architecture.com
Tel : 05 62 17 03 62

BET TCE



ARTELIA
Hills Plaza
8 rue de Vidailhan
31130 BALMA
Tel : 05 61 75 50 10

BET ACOUSTIQUE



EMACOUSTIC
6 rue des tonneliers
31 700 Blagnac
contact@emacoustic.fr
Tel : 09 82 34 62 50

BUREAU DE CONTROLE



ALPES CONTROLES
Le Zodiaque 1,
1 Passage de l'Europe,
31400 Toulouse
Tel : 05 61 73 25 56

SPS



MC COORDINATION
16 Rue P. Gauguin
81370 Saint Sulpice la Pointe
contact@mc-coordination.fr
Tel : 06 64 49 29 36

LIBELLE

CCTP 10 – CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS

A	16/06/2026	1° Diffusion	CP	NB					
IND.	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR					
Opération	Niveau	Phase	Emetteur	Lot	Type	N°	Ind.	Date	Echelle
0231	---	DCE	ALTER	10			A	16/06/2026	

SOMMAIRE

1	GENERALITES	4
1.1	NOTE PRELIMINAIRE	4
1.2	RAPPEL	4
1.3	OBJET DE L'OPERATION	4
1.4	CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
1.5	VERIFICATION DES COTES	4
1.6	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	5
1.7	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	5
1.7.1	DOCUMENTS DE REFERENCE	5
1.7.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	6
1.7.3	TRANSPORT - MANUTENTION - STOCKAGE.....	6
1.7.4	SECURITE ANTI-CHUTES	6
1.7.5	ACCEPTATION DU SUPPORT	6
1.7.6	PROTECTION	6
1.7.7	PROCES-VERBAUX.....	6
1.7.8	AUTOCONTROLE	7
1.7.9	ECHANTILLONS.....	7
1.8	CONTENU DES PRIX	7
1.9	GARANTIE.....	7
1.10	CHOIX DES MODELES.....	7
1.11	NETTOYAGE - GRAVOIS	7
1.12	GENERALITES DIVERSES.....	7
1.13	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	8
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
2.1	DOUBLAGES / CLOISONS	8
2.1.1	DOUBLAGES THERMIQUES SUR OSSATURES, EN PLAQUES DE PLATRE.....	8
2.1.2	DOUBLAGES THERMIQUES SUR OSSATURES, EN PLAQUES CIMENT.....	8
2.1.3	HABILLAGES SUR OSSATURES, EN PLAQUES DE PLATRE BA18	8
2.1.4	CLOISONS DE TYPE 98/48.....	9
2.1.5	GAINES TECHNIQUES VERTICALES, SUR OSSATURE METALLIQUE DE 48MM.....	9
2.2	PLAFONDS	9
2.2.1	OSSATURE PRIMAIRE EN PLAFOND	9
2.2.2	PLAFONDS INTERIEURS EN PLAQUES DE PLATRE	9
2.2.3	PLAFONDS EN DALLES ACOUSTIQUES 600X600	10
2.2.4	PLAFONDS EN DALLES HYGIENES 600X600	10
2.2.5	PLAFONDS ACOUSTIQUES EN COMPLEXE FIBRE DE BOIS ET ISOLANT	10
2.2.6	HABILLAGES VERTICAUX EN RETOMBE DE PLAFONDS ET DES JOUEES DE CHASSIS	11
2.2.7	ILOTS ACOUSTIQUES	11
2.3	GAINE COUPE FEU 1H	11
2.4	DIVERS	12
2.4.1	POSE DES HUISSERIES.....	12
2.4.2	POSE DES TRAPPES DE VISITES	12
2.4.3	SEMELLES U PVC	12
2.4.4	BANDES ARMEES.....	12

2.4.5	JOINTS	12
2.4.6	RENFORTS	12
2.4.7	CALFEUTREMENTS, SCHELEMENTS, NETTOYAGE	12

1 GENERALITES

1.1 NOTE PRELIMINAIRE

Tous les travaux seront réalisés et exécutés conformément aux Règles de l'Art, aux différents documents contractuels, aux Règles de la Construction, Lois, Décrets, Arrêtés et leurs circulaires d'application dont les textes seront en vigueur à la date d'établissement des prix.

Il convient de signaler que les descriptions figurant aux pièces écrites n'ont pas un caractère limitatif et que l'Entrepreneur doit, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserves, tous les travaux indispensables à la réalisation et à l'achèvement complet de l'ouvrage décrit.

1.2 RAPPEL

L'entrepreneur du présent lot doit prendre connaissance du Lot n°00, intitulé "PRESCRIPTIONS COMMUNES". Le présent chapitre donne les indications des travaux à effectuer mais n'a pas un caractère limitatif. L'entrepreneur devra exécuter comme étant prévu dans son prix tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot. Il sera cependant maître des techniques de construction à employer et devra les faire valider par le Maître d'Œuvre et le bureau de contrôle. En conséquence, l'entrepreneur, ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions sur les plans et cdpqf puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur consulté étant considéré comme maître des techniques propres à son corps d'état, devra aviser, par écrit, le Maître d'Œuvre au moment de la consultation et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent cctp et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la bonne construction. Il devra, le cas échéant, motiver les raisons de ses réserves et proposer une ou plusieurs solutions de remplacement.

L'entrepreneur, dans le cadre de la consultation, disposera de l'ensemble des documents et devra prendre également connaissance des lots connexes, ou co-dépendants au(x) sien(s), afin de définir précisément ses limites de prestations. La maîtrise technique de ses ouvrages implique obligatoirement de pouvoir réaliser, et donc chiffrer, les prestations permettant la bonne tenue du chantier ainsi que sa complète et parfaite réalisation

1.3 OBJET DE L'OPERATION

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), ainsi que l'ensemble des autres pièces graphiques et pièces écrites constitutives de ce dossier de consultation, ont pour objet de définir les prestations nécessaires aux réalisations du lot "**CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS**", relatif aux travaux de création du Bat INNOV CNRS LCC

1.4 CONNAISSANCE DU DOSSIER

Par le seul fait de remettre son acte d'engagement, l'Entreprise reconnaît qu'elle a une parfaite connaissance du projet (Prescriptions communes valables pour tous les corps d'état, des C.C.T.P. des autres corps d'état, de l'ensemble des pièces écrites et graphiques constituant le dossier). L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales, particulièrement des conditions relatives aux moyens de communication et de transport, au stockage des matériaux, aux disponibilités en main d'œuvre, en eau, en énergie électrique, aux circonstances atmosphériques et climatiques, aux caractéristiques de l'équipement et des installations nécessaires au début et pendant l'exécution des travaux et à tous autres éléments pour lesquels les informations peuvent être raisonnablement obtenues, et qui peuvent, en quelque manière, influencer sur les travaux et sur les prix de ceux-ci.

Sa proposition sera réputée tenir compte de ces diverses conditions, implicitement, si aucune mention particulière n'accompagne l'offre de l'Entreprise.

Par ailleurs, l'Entreprise doit proposer en temps utile au Maître d'œuvre, par écrit, toutes modifications aux dispositions du projet qui seraient de nature à améliorer la qualité des travaux de sa profession ou de l'ensemble de l'ouvrage, sans augmentation du prix forfaitaire ni du délai d'exécution.

1.5 VERIFICATION DES COTES

L'entrepreneur devra soigneusement vérifier toutes les côtes portées aux plans et devra s'assurer de leur concordance par rapport aux différentes pièces graphiques constitutives du présent Dossier de Consultation. Pour l'exécution des travaux, aucune côte ne devra être prise à l'échelle sur les plans, l'entreprise devra s'assurer sur place avant mise en œuvre de la possibilité de suivre les côtes et indications diverses. Dans le cas de doute, elle en référera au Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur ne pourra modifier lui-même quoi que ce soit au projet, sans en informer l'équipe de Maîtrise d'Œuvre. En conséquence, il devra signaler tous les changements qu'il croit utile d'y apporter et provoquera tous les renseignements complémentaires sur ce qui lui semble douteux ou incomplet.

1.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché. Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent C.C.T.P. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur.

1.7 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1.7.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

Pour l'étude d'exécution du marché, les entreprises devront prendre en compte l'ensemble des stipulations, lois, décrets, circulaires, normes françaises de l'AFNOR, Documents Techniques Unifiés, Avis Techniques spéciaux à chaque ouvrage, etc. applicables aux travaux décrits au présent document, et en vigueur à la date de remise des offres, ainsi qu'aux règles professionnelles.

Si, toutefois, pendant la durée des interventions, de nouveaux textes et documents entraient en vigueur, l'entreprise titulaire aurait obligation d'avertir le Maître d'Œuvre afin d'établir un avenant correspondant aux modifications de manière à livrer à la mise en service, des installations conformes aux nouvelles dispositions. L'entreprise adjudicataire ne pourra en aucun cas, se prévaloir de la méconnaissance des textes entrant dans l'élaboration du programme.

Les références aux documents réglementaires énoncés ci-dessous, ne constituent pas une liste exhaustive. Cette liste n'est qu'un rappel des textes réglementaires principaux applicables à la construction d'un bâtiment courant.

C'est pourquoi, l'entreprise adjudicataire prendra en considération l'ensemble des clauses, conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables de par la nature des prestations de son lot pendant l'exécution des travaux de son marché.

Documents Techniques Unifiés : (liste non exhaustive)

D.T.U. N° 25.1 Enduits intérieurs en plâtre

D.T.U. N° 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre

D.T.U. N° 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant

D.T.U. N° 45.10 Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées

D.T.U. N° 45.11 Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou ouate de cellulose de papier)

D.T.U. N° 58.1 Plafonds suspendus

Normes A.F.N.O.R. : (liste non exhaustive)

NF EN ISO 354 Acoustique - Mesurage de l'absorption acoustique en salle réverbérante

NF EN 520 Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai

NF EN 823 Produits isolants thermiques destinés aux applications du bâtiment - Détermination de l'épaisseur

NF EN 826 Produits isolants thermiques destinés aux applications du bâtiment - Détermination du comportement en compression

NF EN 1603 Produits isolants thermiques destinés aux applications du bâtiment - Détermination de la stabilité dimensionnelle dans des conditions de laboratoire constantes et normales (23°C / 50% d'humidité relative)

NF EN 1604 Produits isolants thermiques destinés aux applications du bâtiment - Détermination de la stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées

NF EN 1609 Produits isolants thermiques destinés aux applications du bâtiment - Détermination de l'absorption d'eau à court terme : essai par immersion partielle

NF EN ISO 10848 Acoustique - Mesurage en laboratoire des transmissions latérales du bruit aérien et des bruits de choc entre pièces adjacentes

NF EN ISO 11654 Acoustique - Absorbants pour l'utilisation dans les bâtiments - Évaluation de l'absorption acoustique

NF EN 12086 Produits isolants thermiques destinés aux applications du bâtiment - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau

NF EN 13162 Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en laine minérale (MW) - Spécification

NF EN 13168 Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en laine de bois (WW) - Spécification

NF EN 13279 Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment

NF EN 13950 Complexes d'isolation thermique / acoustique en plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai

NF EN 13963 Matériaux de jointoiement pour plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai

NF EN 13964 Plafonds suspendus - Exigences et méthodes d'essai

NF EN 14190 Produits de transformation secondaire de plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai

NF EN 14195 Eléments d'ossature métalliques pour systèmes en plaques de plâtre - Définitions, exigences

et méthodes d'essai

NF EN 14246 Eléments en plâtre pour plafonds suspendus - Définition, spécifications et méthodes d'essais

NF EN 14353 Cornières et profilés métalliques pour plaques de plâtre - Définitions, spécification et méthodes d'essai

NF EN 14496 Adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre isolant - Définitions, spécifications et méthodes d'essais

NF B 12-301 Gypse et plâtre - Plâtre pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté - Classification, désignation, spécification

NF P 08-301 Ouvrages verticaux des constructions - Essais de résistance aux chocs - Corps de chocs - Principes et modalités générales des essais de chocs

NF P 10-202 Parois et murs en maçonnerie de petits éléments

NF P 72-321 Eléments en plâtre et produits de mise en œuvre - Liants-colles et colles de blocage à base de plâtre - Définition, spécifications, essais

Divers Textes Réglementaires : (liste non exhaustive)

. Cahier du CSTB n°3567 : Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs

Les isolants utilisés, tant seul que faisant partie d'un complexe, bénéficieront obligatoirement d'un certificat ACERMI.

1.7.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent la fourniture, le transport à pied d'œuvre le réglage et les fixations de tous les éléments de plâtrerie, isolation et faux-plafonds et accessoires.

Pour tous les détails particuliers d'exécution, l'entreprise devra prévoir dans sa prestation tous les ouvrages et pièces nécessaires à une parfaite réalisation, même s'ils ne sont pas clairement définis au CCTP ou notifié sur les documents graphiques. En tout état de cause, l'entreprise ne pourra se prévaloir d'un oubli à ce sujet.

Toutes les ossatures de supports nécessaires sont à prévoir sans restriction (trémie, supports d'équipement technique sanitaire, supports divers, etc...).

Seront comprises dans l'offre, outre les travaux ci-après précisés, les raccords après passage des autres corps d'état, ceci avant les travaux de finition (faïences, revêtements muraux et peinture).

Aucune plus-value ne sera accordée pour petites surfaces et sujétions de raccords divers.

1.7.3 TRANSPORT - MANUTENTION - STOCKAGE

Le transport, la manutention et le stockage sur le chantier de tous les ouvrages de plâtrerie, isolation et faux-plafonds sont à exécuter avec toutes les précautions nécessaires afin d'éviter les détériorations de toute nature. Dans le cas de détériorations accidentelles de certains éléments au cours de ces différentes opérations, l'entreprise aura à sa charge d'effectuer les réparations qui s'imposent.

L'entreprise est tenue de régler avec le Maître d'Ouvrage ou le mandataire commun, les problèmes des aires de stockage sur chantier, d'utilisation des engins de levage dans le cadre du planning d'ensemble.

1.7.4 SECURITE ANTI-CHUTES

Les exigences réglementaires concernant la protection des travailleurs contre les chutes, lors de la réalisation des travaux, seront prévus au présent lot.

1.7.5 ACCEPTATION DU SUPPORT

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner, avant d'entreprendre ses travaux, les supports auprès des lots concernés et devra le nettoyage complémentaire soigné des surfaces, ainsi que l'ensemble des travaux nécessaires à la bonne tenue de ses ouvrages sans exception, ni réserve. Dans le cas contraire, il sera ensuite responsable des faux aplombs, des niveaux et devra effectuer à ses frais les calages complémentaires éventuellement nécessaires.

Le fait d'intervenir sur les supports exécutés implique que l'entrepreneur du présent lot ait réceptionné ceux-ci sans réserve.

L'acceptation ou les observations de l'entrepreneur du présent lot seront consignées sur le procès-verbal de réunion hebdomadaire de chantier.

La formulation ultérieure de réserves, mêmes justifiées, ne pourra dégager la responsabilité de l'entrepreneur.

1.7.6 PROTECTION

L'entrepreneur devra la protection des sols, le nettoyage des ouvrages avec surcharges de plâtre, le nettoyage en cours et en fin de chantier ainsi que l'enlèvement de ses gravats aux décharges.

1.7.7 PROCES-VERBAUX

Les justifications de classement, de réaction ou de résistance au feu, ainsi que celles d'isolation thermique et phonique qui pourraient être demandées au présent CCTP, seront obligatoirement fournies. Les ouvrages

seront livrés avec les procès-verbaux d'essais, réalisés en laboratoire officiel pour les performances demandées.

1.7.8 AUTOCONTROLE

L'entrepreneur doit assurer l'autocontrôle de ses travaux et pouvoir certifier la conformité de son exécution aux différentes pièces écrites et plans.

1.7.9 ECHANTILLONS

Des échantillons de tous les matériaux mis en œuvre seront présentés au Maître d'Œuvre, avant mise en fabrication, qui se réserve le droit de refuser tel ou tel échantillon dont l'aspect ne semblerait pas satisfaisant. L'entrepreneur devra faire les recherches nécessaires pour se procurer des matériaux susceptibles d'approbation.

1.8 CONTENU DES PRIX

Les prix remis par l'Entrepreneur sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux et, notamment les coûts des prestations ou ouvrages suivants :

- . les études, dessins et détails d'exécution et d'atelier ainsi que le calepinage de tous les composants,
- . les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en œuvre des matériaux,
- . la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance lors des travaux en hauteur des systèmes de protection individuelle et collective,
- . le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées,
- . la protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres Corps d'État risquant d'être détériorés par l'intervention de l'Entreprise,
- . l'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides,
- . le nettoyage général des chantiers liés à l'exécution des travaux du présent lot,
- . la vérification des cotes d'implantation après travaux gros œuvre,
- . la participation aux réunions de chantier autant que de besoin,
- . la participation au compte prorata.

Sont compris dans le prix forfaitaire non seulement tous les ouvrages indiqués dans les pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction.

1.9 GARANTIE

L'entreprise assurera une garantie totale pendant une année à compter de la date de réception. Au cours de cette période, l'entrepreneur devra assurer le remplacement ou la réparation à ses frais de tous les éléments défectueux et prendra à sa charge tous les frais de reprise entraînés par la défaillance des ouvrages.

Les garanties biennales et décennales seront assurées par l'entreprise.

Les garanties ne s'appliqueront pas aux conséquences d'une mauvaise utilisation ou d'un manque d'entretien.

1.10 CHOIX DES MODELES

Dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), il est précisé certaines références de matériaux à mettre en œuvre et se rapportant à des marques ou des catalogues connus.

Ces marques ont pour but de faire connaître les caractéristiques dimensionnelles, qualitatives et techniques auxquelles doivent répondre les appareils, appareillages et les matériaux et n'ont aucunement pour objet d'imposer ces fabrications ou ces marques.

En conséquence, l'entreprise pourra proposer des appareils, appareillages et matériaux de marques différentes mais de caractéristiques au moins techniquement équivalentes.

Avant toute commande définitive, l'entreprise sera tenue de soumettre à l'agrément du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les différents échantillons ou modèles qu'elle propose.

Le Maître d'Œuvre se réserve, quant aux modèles ou échantillons qui ne lui donneraient pas satisfaction du point de vue de l'aspect, de la fiabilité, des caractéristiques techniques et de la facilité d'emploi ou d'entretien, la possibilité de demander d'autres échantillons.

1.11 NETTOYAGE - GRAVOIS

Les locaux et leurs abords devront être maintenus en parfait état de propreté, les gravois sortis chaque semaine. L'entrepreneur doit le balayage, le nettoyage et l'évacuation de ses gravois à la décharge publique. Au cas où l'entreprise n'effectuerait pas les nettoyages qui lui incombent, ceux-ci seraient exécutés par une entreprise désignée par les Maîtres d'Œuvres et facturé.

1.12 GENERALITES DIVERSES

Avant la signature du marché, l'entrepreneur doit faire, par écrit ses suggestions ou observations sur la reconnaissance des lieux et conditions de travail, mais aussi sur les éventuelles erreurs ou omissions, ou imprécisions qui auraient pu se glisser dans les pièces écrites et graphiques du présent dossier de consultation. Passé ce délai et sans observation de sa part, il est considéré que l'entrepreneur reconnaît qu'il a suppléé par

ses connaissances professionnelles aux détails ou omissions dans les différentes pièces contractuelles du dossier et s'engage à réaliser les travaux conformément à son offre, suivant les règles de l'art, les règlements et normes en vigueur, ainsi que les règles de sa profession.

Il est également entendu que l'Entrepreneur doit réaliser à cette fin, toutes opérations qui pourraient lui être demandées par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et le Bureau de Contrôle.

1.13 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les dépenses d'intérêt commun (équipements, sécurité, santé, ...) sont définies et réparties dans le C.C.A.P. établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

L'entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 DOUBLAGES / CLOISONS

2.1.1 DOUBLAGES THERMIQUES SUR OSSATURES, EN PLAQUES DE PLATRE

Doublages thermiques réalisés par assemblage de parements en plaques de plâtre cartonnées vissées sur une ossature métallique et constitués :

- . de montants et rails métalliques en acier galvanisé et de 6/10° d'épaisseur,
- . d'un matelas de fibre de bois avec pare-vapeur, sd suivant calcul du point de rosé
- . d'un parement par 1 plaque de plâtre cartonnée "Standard" de 18mm d'épaisseur.

Référence isolant : Pavaflex Confort de chez SOPREMA ou techniquement équivalent, R 6.58 minium.

Dans les locaux humides classés EB & EB+ Privatifs, mise en œuvre d'une plaque de plâtre cartonnée traité hydrofuge "Haute Résistance à l'Humidité" sur toute la hauteur. Traitements des jonctions entre plaques, angles saillants et rentrants suivant prescriptions du fabricant, ceux-ci seront traités avec les soins nécessaires pour une finition soignée. La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant les plans, pour le doublage des façades

2.1.2 DOUBLAGES THERMIQUES SUR OSSATURES, EN PLAQUES CIMENT

Doublages thermiques réalisés par assemblage de parements en plaques ciment vissées sur une ossature métallique et constitués :

- . de montants et rails métalliques en acier galvanisé et de 6/10° d'épaisseur,
- . de panneaux isolants en laine de roche, double densité suivant étude thermique
- . d'un parement par 1 plaque ciment.

Référence isolant : Rockfeu REI 120 RsD de chez ROCKWOOL ou techniquement équivalent.

Localisation :

Suivant les plans, pour le doublage des gaines techniques et local CTA bureaux

2.1.3 HABILLAGES SUR OSSATURES, EN PLAQUES DE PLATRE BA18

Réalisation d'habillages sur ossature par assemblage de parements en plaque de plâtre cartonnée vissée sur une ossature métallique et constitués :

- . de montants et rails métalliques en acier galvanisé de 48mm de section et de 6/10° d'épaisseur en montants simples ou doubles,
- . d'un matelas de laine de roche de 45mm incorporé dans l'épaisseur des montants.
- . d'un parement 'côté local' par 1 plaque de plâtre cartonnée "Standard" de 18mm d'épaisseur.

Dans les locaux humides classés EB+ Privatifs et EB+ Collectifs, mise en œuvre d'une plaque de plâtre cartonnée traitée hydrofuge "Haute Résistance à l'Humidité" sur toute la hauteur. Traitements des jonctions entre plaques, angles saillants et rentrants suivant prescriptions du fabricant, ceux-ci seront traités avec les soins nécessaires pour une finition soignée de peinture. La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant les plans,

2.1.4 CLOISONS DE TYPE 98/48

Cloisons de distribution type 98/48 réalisées par assemblage de parements en plaques de plâtre cartonnées vissées sur une ossature métallique constituées :

- . d'une ossature de section 6/10ème, composée de montants simples ou de montants doubles posés dos à dos et de rails métalliques en acier galvanisé de 48mm,
- . d'un matelas de laine de roche de 45mm, avec densité minimale de 25kg/m3,
- . de parements constitués par 2 plaques de plâtre cartonnée "standard" de 13mm d'épaisseur.

Référence produit : 98/48 de chez PLACOPLATRE ou équivalent.

Résistance au Feu : EI60 - Coupe Feu 1 Heure

Affaiblissement acoustique : Ra = 47 dB

Les cloisons des locaux techniques type CTA et sanitaires auront un affaiblissement acoustique de 52 dB

Traitements des jonctions entre plaques et angles saillants et rentrants suivant prescriptions du fabricant, ceux-ci seront traités avec les soins nécessaires pour une finition soignée en peinture. La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant les plans, pour les cloisons de 10cm

2.1.5 GAINES TECHNIQUES VERTICALES, SUR OSSATURE METALLIQUE DE 48MM

Gaines verticales, réalisées par assemblage de parements en plaques de plâtre cartonnées vissées sur une ossature métallique et constituées :

- . de montants et rails métalliques en acier galvanisé de 48mm de section et de 6/10° d'épaisseur en montants doubles,
- . d'un matelas de laine de roche de 45mm incorporé dans l'épaisseur des montants,
- . d'un parement 'côté local' par 2 plaques de plâtre cartonnée "Standard" de 13mm d'épaisseur.

Résistance au Feu (de parois) : EI 30

Résistance au Feu (de traversée) : EI 60

Affaiblissement acoustique : Ra = 35 dB suivant notice acoustique

Dans les locaux humides classés EB+ Privatifs et EB+ Collectifs, mise en œuvre d'une plaque de plâtre cartonnée traitée hydrofuge "Haute Résistance à l'Humidité" sur toute la hauteur. Traitements des jonctions entre plaques et angles saillants et rentrants suivant prescriptions du fabricant, ceux-ci seront traités avec les soins nécessaires pour une finition soignée en peinture. La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant les plans, pour les gaines techniques.

2.2 PLAFONDS**2.2.1 OSSATURE PRIMAIRE EN PLAFOND**

Fourniture et pose d'une ossature primaire, suspendu à la dalle béton et constituée :

- . de suspentes en tige filetée,
- . de profils métalliques, d'épaisseur 0.75mm, avec traverses de contreventement de l'ensemble.

L'ensemble sera dimensionné par l'entreprise pour reprendre les charges des plafonds.

Localisation :

Suivant les plans de repérage des plafonds.

2.2.2 PLAFONDS INTERIEURS EN PLAQUES DE PLATRE

Plafonds réalisés par assemblage de parement en plaques de plâtre cartonnées vissées sous une ossature métallique et constitués :

- . de suspente spécialement adaptée aux plafonds, fixées sous plancher béton,
- . de fourrures en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur, clippés sur les suspentes,
- . de cornières de rives métalliques en acier galvanisé, fixées contre parois périphériques,
- . d'un parement par 1 plaque de plâtre cartonnée "Standard" de 18mm d'épaisseur, vissés sur les fourrures et les cornières de rives.

Traitements des jonctions entre plaques et angles saillants et rentrants suivant prescriptions du fabricant, ceux-ci seront traités avec les soins nécessaires pour une finition soignée en peinture. L'entreprise devra également toutes les sujétions de découpe. La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant les plans, pour les plafonds des douches de sécurités

2.2.3 PLAFONDS EN DALLES ACOUSTIQUES 600X600

Plafonds horizontaux en panneaux rigides autoportants constitués de laine de roche à forte absorption acoustique, revêtus d'un voile décoratif de couleur sur la face apparente et renforcé par un voile de verre naturel sur la contre face. La mise en œuvre se fera sur une ossature apparente en acier galvanisé prélaqué type T de 24mm et fixée sous plancher béton. Cornières de rive avec façon de joint en creux pour finition périphérique au droit des murs et cloisons. Les cornières et les ossatures seront de la même teinte que les dalles.

Référence produit : Tonga A - blanc de chez EUROCOUSTIC ou techniquement équivalent.
Dimension des dalles : 600 x 600mm
Epaisseur des dalles : 22mm.
Absorption acoustique : Classe A, $\alpha_w = 1.00$
Réaction au Feu : A1

La prestation comprendra la fourniture et la pose des panneaux de plafond, des ossatures supports ainsi que de toutes prestations annexes telles que les découpes et réservations diverses. Le présent lot devra l'ensemble des percements pour la mise en place des luminaires (l'Électricien n'a à sa charge que la pose et le branchement). La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant. Teintes au choix de l'Architecte dans la palette existante.

Localisation :

Suivant les plans de repérage des plafonds.

2.2.4 PLAFONDS EN DALLES HYGIENES 600X600

Plafonds horizontaux en panneaux de laine de verre de forte densité, traités sur les 6 faces : une finition Akutex sur la face visible, un tissu de verre au dos et des bords enduits et peints. Les panneaux à bords droits seront posés sur une ossature apparente de 24mm en acier galvanisé finition époxy type T de 24mm, suspendue sous plancher béton. Les panneaux sont maintenus sur l'ossature par les clips, pour une résistance au nettoyage à haute ou basse pression, et pour éviter le dépôt de poussière.

Référence produit : Hygiène Performance A de chez ECOPHON ou techniquement équivalent.
Dimension des dalles : 600 x 600mm,
Epaisseur des dalles : 40mm.
Absorption acoustique : Classe A; $\alpha_w = 1.00$
Réaction au Feu : A2-s1,d0
Réflexion à la lumière : 84%
Hygiène : ISO 4
Résistance à l'humidité : 95% d'humidité à 30°C

La prestation comprendra la fourniture et la pose des panneaux de plafond, des ossatures supports ainsi que de toutes prestations annexes telles que les découpes et réservations diverses. Le présent lot devra l'ensemble des percements pour la mise en place des luminaires (l'Électricien n'a à sa charge que la pose et le branchement). La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant. Teintes au choix de l'Architecte dans la palette existante.

Localisation :

Suivant les plans, pour les zones humides (vestiaires, douches, etc....).

2.2.5 PLAFONDS ACOUSTIQUES EN COMPLEXE FIBRE DE BOIS ET ISOLANT

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe d'isolation en sous-face de planchers béton, réalisé en panneaux composites de 200 mm d'épaisseur totale, avec bords biseautés. Les panneaux sont constitués d'une âme en laine de roche et de deux parements en fibres longues de bois résineux associé avec du ciment blanc. La fixation des panneaux sera mécanique et bord à bord, entre les retombés de poutres. La sous-face des panneaux reste brute sans peinture.

Prestation comprenant:

- . un nettoyage général du support,
- . la mise en œuvre des panneaux par fixation mécaniques adapté au support et à l'épaisseur du produit.

Référence produit :	Fibraroc 35 Clarté de chez KNAUF ou techniquement équivalent.
Résistance thermique :	5.45 m².K/W.suivant étude thermique
Epaisseur produit :	200 mm
Absorption acoustique :	Suivant étude acoustique
Réaction au Feu :	B-s1,d0
Fixation :	visibles, selon le calepinage à soumettre à l'Architecte

La prestation comprendra la fourniture et la pose des panneaux de plafond, des ossatures supports ainsi que de toutes prestations annexes telles que les découpes et réservations diverses. Le présent lot devra l'ensemble des percements et réservations pour les lots techniques. La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant les plans de repérage des plafonds

2.2.6 HABILLAGES VERTICAUX EN RETOMBE DE PLAFONDS ET DES JOUEES DE CHASSIS

Habillage des retombées de plafonds, des jouées de verrière ou de châssis de désenfumage, réalisés par assemblage de parement en plaque de plâtre cartonnée vissée sous une ossature métallique et constitués :

- . d'une ossature verticale en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur, disposées à 0,50m maximum d'entraxe, fixées sous planchers béton,
- . d'un parement sur chaque face par 1 plaque de plâtre cartonnée "Haute Résistance à l'Humidité" de 13mm d'épaisseur,
- . du traitement de l'arase inférieure.

L'entreprise soumettra les détails à l'accord de l'Architecte. Pour les liaisons avec les plafonds en dalles il sera prévu la mise en œuvre d'un profil de liaison spécifique. L'entreprise devra également toutes les sujétions pour retombées courbes. La mise en œuvre devra être conforme à la réglementation et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant les besoins.

2.2.7 ILOTS ACOUSTIQUES

Réalisation d'îlots acoustiques dans le hall d'entrée, dimension suivant plan. Ilots acoustique Square and rectangles, Ceiling Panels de chez ARCHISONIC ou équivalent, ep 24mm.
La fixation se fera par filin métallique sur support béton. La hauteur des filins sera conforme au plan architecte. **Coloris au choix de la MOE, sans restriction de gamme.**

Localisation :

Hall d'entrée

2.3 GAINÉ COUPE FEU 1H

Fourniture et pose d'un conduit de désenfumage vertical filant de chez **Promat** ou techniquement équivalent constitué, sur 4 faces, de plaques silico-calcaire **PROMATECT®-L500** avec, reprise de charges tous les 8m00 sur 2 faces du conduit ou tous les 10m00 sur les 4 faces du conduit.

- Corps de conduit : plaque **PROMATECT®-L500** d'épaisseur 30mm*
- Produit : Silicate de calcium
- Masse volumique : 500kg/m³
- Réaction au feu : A1
- Résistance au feu : EI 60
- Rugosité parois internes : $\varepsilon = 0,1\text{mm}$
- Etanchéité aux fumées : classe S
- Etanchéité à froid : Classe D
- Résistance à la surpression/dépression : -1000/+500 Pa
- Réversibilité des performances mécaniques du produit après immersion/séchage : 100%
- Stabilité du système aux conditions d'hygrométrie élevées
- Sismique : bonne tenue au séisme et aux vibrations
- Etiquetage sanitaire : A+

Assemblage : par vissage ou agrafage et encollage des chants de plaques à la colle **PROMACOL®-S** (réaction au feu A1)

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, procès-verbaux d'essais, prescriptions **Promat** et spécifications du marché.

* épaisseur minimale : fonction des sections de conduit et des sollicitations mécaniques

Localisation :

Suivant les besoins.

2.4 DIVERS

2.4.1 POSE DES HUISSERIES

Pose des huisseries de portes dans cloisons en plaques de plâtre. La fourniture et l'approvisionnement sur le chantier est à la charge du lot 'Menuiseries Intérieures'. L'entreprise devra tous les calfeutrements, les rebouchages soignés et façon de joints souples pour un ouvrage complet sans reprises par le lot peinture.

Localisation :

Suivant les plans.

2.4.2 POSE DES TRAPPES DE VISITES

Pose des trappes de visites fournies par le titulaire du lot n°09 "MENUISERIES INTERIEURES", suivant ses instructions et sous sa responsabilité dans les cloisons sèches ou les plafonds en plaque de plâtre.

Localisation :

Suivant les plans.

2.4.3 Semelles U PVC

Fourniture et mise en œuvre de semelles U PVC en pieds des cloisons, doublages et gaines avec parements par plaques de plâtre cartonnée dans les locaux humides.

Localisation :

Suivant les plans, pour les locaux humides.

2.4.4 BANDES ARMEES

L'entreprise devra l'ensemble des protections des angles saillants par une bande armée y compris application à deux couches d'enduit de finition en attente de peinture.

2.4.5 JOINTS

L'entreprise devra l'ensemble des joints acryliques pour la parfaite finition des ouvrages

2.4.6 RENFORTS

Fourniture et pose de renforts bois dans les cloisons et doublages en plaques plâtre sur ossature métallique pour support d'appareils.

2.4.7 CALFEUTREMENTS, SCHELLEMENTS, NETTOYAGE

L'entreprise assurera tous les calfeutremments, scellements, rebouchages après passage des différents corps d'état afin de livrer des ouvrages finis "Prêt à peindre". Nettoyage général à l'avancement de la prestation.